

Adresse du département du Doubs qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 29 prairial an II (17 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du département du Doubs qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 29 prairial an II (17 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 677-678;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14865_t1_0677_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

leurs retranchements les plus ténébreux l'immortalité et la corruption, en enlevant tout aliment au fanatisme, en consacrant l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez dû vous attendre que les disciples impurs des Brissot, des Hébert et des Danton mettraient aussi de leur côté le poison et l'assassinat à l'ordre du jour... Les tentatives criminelles contre Robespierre et Collot d'Herbois, en exaspérant notre longue indignation, n'ont point excité notre étonnement... souillés de trop de crimes pour oser attaquer ouvertement les principes régénérateurs qui ont arraché au mépris et à la servitude le peuple français, trop lâches pour se reposer sur le sort des batailles, nos méprisables ennemis ont mis à l'encaissement la tête de nos généreux défenseurs... et les monstres qui se prêtent à ces actes atroces sont des français ! Eh bien ! qu'ils tremblent à leur tour, tous ces hommes dépravés que le règne de la justice irrite et désespère... qu'ils sachent que le jour qui éclairera la perte d'un ami de l'humanité sera le dernier jour de leur vie impure... qu'ils sachent que nous avons tous le courage de Geffroy pour faire un rempart de nos corps à nos dignes représentants... et l'énergie de Robespierre pour leur arracher le masque dont ils se couvrent avec tant d'impudence.

Mais le crime n'est pas consommé. Collot d'Herbois et Robespierre respirent encore... ils vivent pour le bonheur de leur patrie et de l'humanité, ... ils vivront éternellement dans les mémoires des hommes justes et vertueux.

Placés dans un poste moins périlleux que celui qui vous est confié, notre dévouement n'en est pas moins sans bornes; et si dans de certaines circonstances nous en sommes réduits à de stériles vœux, la rigidité que nous jurons de développer dans l'exécution des lois sages qui doivent opérer l'épuration du peuple français, nous acquittera peut-être du tribut que tout bon citoyen doit à la patrie. Mais vous, représentants, vous que les dangers et la mort environnent dans la tâche glorieuse qui vous est imposée, vous qui ferez le bonheur du peuple en le ramenant à la nature et à la morale, vous qui êtes appelés à fonder la première république du monde, vous, enfin qui avez pris l'initiative de la liberté du genre humain, restez calmes et fermes à votre poste jusqu'à l'époque heureuse à laquelle les tyrans de l'Europe auront expié leurs forfaits sous les débris de leurs trônes sanglants ».

EMERIL (*maire*), BERNARD, AMAUDRIC, BONNET [et une demi-page de signatures illisibles.]

12

Le tribunal de district à Yssengeaux, département de la Haute-Loire, témoigne son indignation contre les vils et lâches assassins qui ont voulu attenter aux jours précieux de Collot-d'Herbois et de Robespierre, et invite la Convention nationale à n'abandonner son poste qu'après la destruction entière des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIX, 348.

[Yssengeaux, 16 prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

Nous avons été vivement affligés des dangers qu'ont couru deux de vos membres, Collot d'Herbois et Robespierre. Les ennemis de la République se tournent en tous sens pour empêcher les progrès, ils ne peuvent venir à bout de leurs perfides desseins; ils ont recours aux crimes les plus infâmes et les plus atroces. Leurs criminelles intentions se tournent contre eux-mêmes puisqu'elles feront des partisans à la République et des ennemis au despotisme, tant la vertu a d'empire sur les esprits; le plaisir a succédé à notre juste indignation en apprenant que les scélérats n'avaient point consommé leurs crimes et que loin de décourager nos représentants, ils n'en devenaient que plus attachés à leurs concitoyens et au bonheur commun; vos vertus et vos travaux vous ont immortalisés et acquis non seulement l'amitié de la République mais encore l'estime de toutes les nations. Ne quittez vos postes qu'après l'affermissement de la République et la destruction entière des tyrans. C'est le vœu du peuple, c'est le nôtre; malgré notre éloignement nous employerons au besoin nos talents, nos bras et même notre vie pour le soutien de la République et la défense de nos législateurs; agréez, citoyens représentants, les vœux que nous faisons pour la conservation de vos jours précieux. »

B. DUSUC (*juge présid.*), MATHIEU, VISSAGUET, LIOGLER, FOCHER [et une signature illisible.]

13

Les administrateurs du département du Doubs félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et lui expriment l'indignation dont ils ont été pénétrés en apprenant qu'un monstre avoit osé porter ses mains parricides sur Collot-d'Herbois, et que les jours de Robespierre avoient été menacés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[s.l., 18 prair.] (3).

« Représentans du peuple,

Vos immortels travaux remplissent d'admiration et de reconnaissance tous les cœurs des français; jugez donc l'horreur et l'indignation que nous avons éprouvées en apprenant qu'un monstre, vomé par la tyrannie avoit osé porter ses mains parricides sur Collot d'Herbois, l'un des plus intrépides défenseurs des droits du peuple; et que les jours du vertueux Robespierre avoient été également menacés. Mais le génie tutélaire, qui veille sans cesse aux destinées de la France, n'a pas permis qu'un pareil forfait s'exécutât; il a prouvé dans cette mémorable circonstance que ce serait en vain que les scélérats tenteraient d'attaquer

(1) C 305, pl. 1152, p. 8.

(2) P.V., XXXIX, 348. *Mon.*, XXI, 12.

(3) C 305, pl. 1152, p. 9.

des hommes que leur entier dévouement au bonheur de leur patrie rend invulnérables; et d'ailleurs, peuvent-ils croire, ces cruels insensés, que si leurs projets infâmes pouvaient jamais nous procurer des jours de deuil, qu'ils jouiraient du fruit de leurs crimes ! non Législateurs, la masse du peuple les écraserait tous et votre énergie saurait toujours gouverner le vaisseau de la République et le sauver du naufrage.

Continuez, Citoyens représentans, vos sublimes travaux qui procureront le bonheur des français et feront l'admiration de l'univers ».

NATTENDIER (*présid.*), RAVIER, DANGEL, QUIROT, HANNIER, ROLAND, GOUVERNEMENT, CALENNAVE.

14

Les citoyens composant la société populaire de la commune d'Aire, département du Pas-de-Calais, en applaudissant à tous les sublimes travaux de la Convention nationale, la félicitent sur l'énergie qu'elle a déployée en déjouant et punissant les monstres qui voulaient porter atteinte à la liberté et à la représentation nationale; lui témoignent particulièrement leur admiration et leur reconnaissance sur son décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit parfaitement consolidé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Aire, 29 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

La Montagne d'Aire voit avec admiration ce que vous faites pour l'intérêt du peuple. Elle applaudit à vos travaux, à votre énergie, à votre fermeté, moins par l'expression de ses sentiments, (car il faudrait vous les réitérer à chaque instants) que par son empressement à vous imiter dans tout ce qui peut être utile à la chose publique. Elle voit avec plaisir rouler sur l'échaffaud les têtes scélérates des conspirateurs et des traîtres, et ces leçons terribles, mais nécessaires lui promettent pour la France régénérée le plus heureux avenir.

Nos félicitations, citoyens représentans, ne doivent être qu'une légère satisfaction accordée à vos efforts, et à vos succès; ce n'est que dans vos cœurs que vous pouvez trouver une récompense justement méritée; mais il sera toujours doux pour nous, de vous témoigner notre gratitude; eh pourrions-nous nous taire, lorsqu'à chaque décret nous voyons un nouvel appui aux bases de notre gouvernement ?...

Cette récompense solennelle d'un Être Suprême faite au nom du peuple Français, l'établissement des fêtes décennales célébrées en son honneur a excité dans la société un doux sentiment de plaisir.

Les hebertistes qui avoient intérêt d'induire le peuple en erreur avoient cherché à détruire l'idée consolante d'un Être Suprême, mais votre

sage décret est une réponse victorieuse à leurs perfides manœuvres et le peuple éclairé va de nouveau benir la révolution.

Continuez, citoyens représentans, à répondre ainsi aux fabricateurs de complots en mettant les principes de la justice et de la vertu en opposition continuelle avec leurs systèmes atroces, et le salut du peuple est assuré, et la République sera assise sur des bases inébranlables, et tous nos ennemis intérieurs et extérieurs seront réduits en poudre.

Vive la République ! Vive la Montagne ! ».

LECANUS, MAMONET (*présid.*), BERIOT.

15

La société régénérée des Amis de la liberté et de l'égalité, séante à Rosselgène, ci-devant Saint-Avoid (1), félicite la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, et l'invite à continuer d'achever le triomphe de la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin(2).

[Rosselgène, 22 prair. II] (3).

« Représentans de la première République du monde.

Grands comme la nation que vous représentés, vous avés parlé et le tyran de la France est rentré dans la poussière avec son trône fletri, à votre voix les montagnes se sont applanies devant les héros de la liberté; vous avés décrété l'extermination du vice et le regne de la vertu; la vertu regne et le vice rentre dans l'abîme, les miracles de la raison ont épouventé sur leurs trônes chancelans, les monstres couronnés, que le génie républicain, avertit de leur ruine prochaine dans l'espoir de retenir sous le joug les esclaves qu'ils oppriment, ils ont employé l'incompréhensibilité de vos travaux, pour vous supposer, à leurs yeux abrutis, les principes d'un fanatisme démenti par la première ligne de la déclaration des droits; Ils ont salariés des emissaires pour prêcher hautement l'athéisme. C'est à dire, pour vous prêter l'horrible intention de détruire la base et les principes de la morale. Votre sublime décret du 18 Floréal a détruit, jusqu'au prestige de leur sacrilège complot et la fête que la République Entière vient de célébrer en l'honneur de l'Être Suprême, en leur prouvant que la voix de la Convention National est toujours l'expression des sentiments de tous le peuple français, leur montre l'abîme ouvert ou bientôt ils seront précipités avec tous leurs crimes.

Continués, républicains représentans, achevés le triomphe de la raison: vos décrets ont 25 millions d'échos qui les font retentir aux oreilles effrayées de tous les tyrans du monde. S. et F. ».

[2 signatures illisibles, présid. et secrét.].

(1) P.V., XXXIX, 349. *Mon.*, XXI, 12.

(2) C 306, pl. 1166, p. 4.

(1) Moselle.

(2) P.V., XXXIX, 349.

(3) C 306, pl. 1166, p. 5.